

ADDITIF Permanent n° 19/1 au règlement Twin'cup

Fiche technique complémentaire à la fiche d'homologation 001

à présenter lors du contrôle technique préliminaire

Toutes les pièces moteur devront provenir de pièces d'origine Renault
Les pièces mobiles sont d'origine et sans aucun retrait de matière.

1/19.1 Bloc cylindres marqué clairement d'origine de la série 700
hauteur mini = 200 mm
retrait du piston : 1,5 mm +/- 0,15 mm

1/19.2 Culasse et couvre culasse

rectification de la culasse autorisée hauteur mini : 136,75 mm
culasse avec système de déphasage interdite
couvre culasse à 2 (deux) trous

1/19.3 Distribution, soupapes et arbre à cames

Calage de la distribution standard avec outil Renault`

Arbre à cames admission : levée maximum=4,62 mm

échappement : levée maxi. = 4,06 mm

Levée maxi de soupapes admission : 9,22 mm

échappement : 8,07 mm

Siège de soupapes : diam. intérieur adm : 28,8 mm maxi

éch : 23,75 mm maxi

Portée de soupape sur le siège adm. : 1,3 mm mini

éch. : 1,4 mm mini

1/19.4 Couvre culasse

Celui-ci devra être équipé de 2 orifices :

- L'un pour l'arbre à cames d'admission
- L'autre pour l'arbre à cames d'échappement

